

PARCOURS CONDUISANT AU DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

pré requis pour tous

être âgé de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation; aucune dérogation possible; pas d'âge limite supérieur

titre d'inscription

article 14

article 13 bis

concours dit de droit commun

articles 18 et 19

article 19

VAE

conditions

agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonction en cette qualité et sélectionnés selon des modalités prévues par leur statut

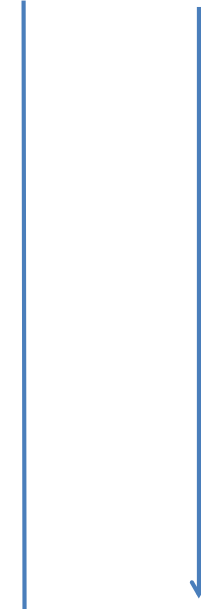
signature d'un contrat d'avenir avec contrat d'engagement de formation entre l'employeur et l'ARS Bretagne		justifier d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins	
si	titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V	si	titre ou diplôme de niveau IV
	si aucun diplôme		ou titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V
			ou titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
			ou étudiants ayant suivi une première année d'étude IDE et n'ayant pas été admis en deuxième année
		si aucun diplôme	

si titre ou diplôme de niveau IV ou titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V	si aucun diplôme
ou titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu	
ou étudiants ayant suivi une première année d'étude IDE et n'ayant pas été admis en deuxième année	

titulaire du DE d'auxiliaire de puériculture titulaire du DE d'ambulancier titulaire du DE d'auxiliaire de vie sociale titulaire de la mention complémentaire d'aide à domicile titulaire du DE d'aide médico-psychologique titulaire du titre professionnel d'assistant de vie aux familles

titulaire du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" titulaire du baccalauréat professionnel "service aux personnes et aux territoires" élèves inscrits en classe de terminale de ces bacs sous réserve de réussite au baccalauréat

si	titre ou diplôme de niveau IV
	ou titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V
	ou titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
	ou étudiants ayant suivi une première année d'étude IDE et n'ayant pas été admis en deuxième année
	si aucun diplôme



épreuves admissibilité

conditions de passage

épreuves admission

conditions pour être admis

formation

cursus complet

cursus complet

cursus complet

cursus complet

cursus partiel

cursus complet

cursus partiel

cursus partiel

écrit  
texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social sur 12 points  
serie de 10 questions à réponse courte, cinq sur des notions élémentaires de biologie humaine, 3 sur les quatre opérations numériques de base, 2 exercices de mathématiques de conversion sur 8 points

écrit  
texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social sur 12 points  
serie de 10 questions à réponse courte, cinq sur des notions élémentaires de biologie humaine, 3 sur les quatre opérations numériques de base, 2 exercices de mathématiques de conversion sur 8 points

écrit  
texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social sur 12 points  
serie de 10 questions à réponse courte, cinq sur des notions élémentaires de biologie humaine, 3 sur les quatre opérations numériques de base, 2 exercices de mathématiques de conversion sur 8 points

dossier  
lettre de motivation  
CV  
attestation de travail avec appréciations

écrit  
texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social sur 12 points  
serie de 10 questions à réponse courte, cinq sur des notions élémentaires de biologie humaine, 3 sur les quatre opérations numériques de base, 2 exercices de mathématiques de conversion sur 8 points

dossier  
lettre de motivation  
CV  
dossier scolaire avec résultats et appréciations

note >10/20

note >10/20

note >10/20

candidature retenue

note >10/20

candidature retenue

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
entretien de motivation sur la base du dossier

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des question sur 15 points discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AS sur 5 points

oral  
entretien de motivation sur la base du dossier

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

note <10/20 éliminatoire

classement en fonction de la note obtenue liste principale et liste complémentaire liste 5 du concours

classement en fonction de la note obtenue liste principale et liste complémentaire liste 2 du concours

classement en fonction de la note obtenue liste principale et liste complémentaire liste 1 du concours

classement en fonction de la note obtenue liste principale et liste complémentaire liste 4 du concours

classement en fonction de la note obtenue liste principale et complémentaire liste 1 du concours

classement en fonction de la note obtenue liste principale et complémentaire liste 1 du concours

classement en fonction de la note obtenue liste principale et complémentaire liste 3 du concours

cursus complet

cursus complet

cursus complet

cursus partiel

cursus complet

cursus partiel

cursus partiel